

Des brevets contre des patients

Cinq ans après la Déclaration de Doha

Il y a cinq ans, les membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) signaient un accord ministériel visant à faire en sorte que les règles relatives à la propriété intellectuelle n'entravent plus les efforts des pays en développement en matière de protection de la santé publique. Depuis, cependant, peu de choses ont changé. Le prix des médicaments brevetés reste inabordable pour les populations des pays les plus pauvres. Les règles commerciales entravent toujours considérablement l'accès aux versions moins coûteuses des médicaments brevetés (les médicaments génériques). Dans les pays pauvres, la prévalence des maladies incapacitantes et potentiellement mortelles s'accroît, mais les médicaments sont tout simplement indisponibles. Il est urgent d'agir.

Résumé

Les maladies et les problèmes de santé continuent à faire des ravages dans les populations pauvres du monde entier. En 2005, environ quatre millions de nouveaux cas d'infection VIH ont été dénombrés. Les maladies non transmissibles ont provoqué une nouvelle vague de souffrances dans le monde en développement. Les pandémies, par exemple celle de la grippe aviaire, menacent sérieusement les populations, aussi bien dans les pays riches que dans les pays pauvres.

L'accès à des médicaments de bonne qualité et à un prix abordable est d'une importance capitale pour les patients des pays pauvres, qui sont davantage touchés par les maladies. La plupart des pauvres paient leurs médicaments de leur poche, ce qui signifie qu'une augmentation même minime des prix rend inabordable les médicaments qui pourraient leur sauver la vie.

A la fin des années 90, les autorités des pays en développement et les groupements de la société civile se sont de plus en plus alarmés de l'impact que les règles en matière de propriété intellectuelle, introduites par l'accord sur les ADPIC (aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce), ont sur l'accès aux médicaments. Les règles en matière de propriété intellectuelle créent des situations de monopole sur les médicaments vendus par les entreprises pharmaceutiques multinationales, excluant du marché les médicaments génériques bon marché qui pourraient réduire les coûts des traitements de façon durable.

En réponse aux inquiétudes grandissantes du public, les gouvernements des pays en développement ont demandé à l'Organisation mondiale du commerce de mettre cet épineux problème à l'agenda d'un nouveau cycle de négociations commerciales mondiales. C'est ainsi que, le 14 novembre 2001, les membres de l'OMC ont adopté à l'unanimité la « Déclaration de Doha sur l'accord sur les ADPIC et la santé publique », qui stipule que les règles relatives à la propriété intellectuelle ne devraient pas empêcher les pays de protéger leur santé publique. La Déclaration affirme que les pays en développement ont le droit de mettre en place des mécanismes de sauvegarde de la santé publique afin d'encourager la concurrence des médicaments génériques, dans le but d'entraîner une réduction des prix. Elle demande même aux pays membres de faciliter l'accès aux médicaments génériques aux pays pauvres ne disposant pas de capacités de fabrication de médicaments suffisantes – une mesure connue sous le nom de « paragraphe 6, mécanisme en matière de santé publique ».

Cependant, depuis 2001, les pays riches n'ont toujours pas rempli leurs promesses. Leur attitude va de l'apathie et l'inaction à une détermination obstinée visant à affaiblir l'esprit et les intentions de la Déclaration. Les Etats-Unis, poussés par l'industrie pharmaceutique, sont particulièrement déterminés à accroître les niveaux de protection de la propriété intellectuelle dans les pays en développement.

Les Etats-Unis ont négocié de nombreux accords de libre-échange (ALE) bilatéraux et régionaux qui imposent des règles de propriété intellectuelle connues sous le nom de « ADPIC-plus », lesquelles affaiblissent ou suppriment les mécanismes de sauvegarde de la santé publique autorisés par les ADPIC. De ce fait, les médicaments brevetés bénéficient de niveaux de protection en matière de propriété intellectuelle encore plus élevés que ceux exigés par les ADPIC, ce qui retarde la mise à disponibilité des médicaments génériques abordables. Par ailleurs, les Etats-Unis ont également fait pression sur d'autres pays pour obtenir une meilleure protection des brevets, en les menaçant de sanctions

commerciales et en exerçant des pressions dans le cadre du processus d'accession à l'OMC.

Si d'autres pays riches, et particulièrement les pays membres de l'Union européenne, n'ont pas mis en oeuvre un programme ADPIC-plus, leur inaction a laissé aux Etats-Unis le champ libre pour imposer aux pays pauvres des règles plus strictes en matière de propriété intellectuelle. Cette apathie est en contradiction avec les engagements pris par l'UE dans le cadre de la Déclaration, mais elle n'est pas surprenante car les entreprises pharmaceutiques européennes bénéficient en fait des obligations ADPIC-plus que les pays en développement doivent intégrer dans leur législation nationale afin de se conformer à leurs accords avec les Etats-Unis.

Le « paragraphe 6, mécanisme en matière de santé publique » n'a pas facilité la mise à disposition des pays pauvres ayant des capacités de fabrication de médicaments insuffisantes ou n'en disposant pas de médicaments génériques abordables. L'intransigeance des pays riches durant les négociations a créé des barrières qui rendent le mécanisme quasi impossible à mettre en oeuvre et ces pays ne se pressent pas pour corriger la situation. Le Canada, le premier pays à avoir appliqué le mécanisme du paragraphe 6, l'a rendu encore plus complexe. Les Etats-Unis n'ont édicté aucune législation ; quant à l'UE, ce n'est qu'à la mi-2006 qu'elle a fini par approuver des réglementations visant à mettre en oeuvre le mécanisme.

L'industrie pharmaceutique a énormément bénéficié du programme commercial des Etats-Unis. Ce programme reflète en effet les priorités de l'industrie en cherchant à éliminer ou à affaiblir les mécanismes de sauvegarde ADPIC afin d'étendre les monopoles pharmaceutiques. L'industrie a également encouragé l'établissement de règles ADPIC-plus dans les pays en développement qui n'ont pas l'obligation d'augmenter leurs niveaux de protection en matière de propriété intellectuelle. Après avoir réussi à convaincre le gouvernement américain d'imposer ces règles plus strictes dans les pays en développement, l'industrie exerce à présent des pressions pour que ces règles soient mises en application, en recourant, s'il le faut, à des menaces de sanctions commerciales.

C'est le cas aux Philippines et en Inde. Ces pays n'ont pas conclu d'accord commercial ADPIC-plus et leur seule obligation est d'appliquer les normes ADPIC en matière de protection de la propriété intellectuelle. Cependant, l'entreprise pharmaceutique Pfizer s'oppose aujourd'hui au droit du gouvernement philippin d'utiliser des mécanismes de sauvegarde ADPIC car elle veut étendre son monopole sur un médicament contre l'hypertension, le Norvasc. L'entreprise pharmaceutique Novartis, qui a pourtant fait des progrès bienvenus dans certains domaines en matière d'accès aux médicaments dans les pays en développement, s'attaque aux mécanismes de sauvegarde de la santé publique de la législation indienne sur les brevets. En outre, elle est en litige pour faire appliquer un brevet portant sur un médicament anti-cancéreux, le Glivec, pour lequel des versions génériques pourraient être disponibles à un dixième du prix d'origine.

Malgré les pressions de l'industrie et des gouvernements des pays riches, beaucoup de pays en développement, soutenus efficacement par des groupements de la société civile et par certaines volontés politiques, parviennent à établir et appliquer des mécanismes de sauvegarde ADPIC. En 2001, le Kenya a mis en place une loi sur la propriété intellectuelle qui a très fortement réduit les prix des médicaments antirétroviraux ; l'année dernière, les législateurs ont ajourné la discussion d'un amendement à cette loi qui aurait invalidé d'importants mécanismes de sauvegarde ADPIC. En Inde, les groupements de la société civile ont contribué à la

mise en place de mécanismes de sauvegarde ADPIC, préservant ainsi la concurrence des génériques, laquelle est d'une importance vitale pour des millions de personnes pauvres en Inde et dans les autres pays en développement.

Malheureusement, certains pays ayant utilisé ces mécanismes de sauvegarde ADPIC dans le passé ont aujourd'hui cessé de les appliquer. Auparavant, pour réduire le prix des antirétroviraux, la Malaisie recourait aux licences obligatoires (lesquelles permettent aux gouvernements de passer outre temporairement à un brevet et d'autoriser la production de copies génériques). Elle a maintenant cessé de défier les prix très élevés des entreprises pharmaceutiques. Les pays qui campent sur leurs positions, tels que le Kenya et l'Inde, subissent des pressions externes.

Cinq ans après la Déclaration de Doha, il est urgent de revigorer l'esprit qui a rendu cette Déclaration possible. L'épouvantable performance des pays riches et de l'industrie pharmaceutique reste l'une des principales inquiétudes des groupements de la société civile et des gouvernements des pays en développement. Afin que les populations pauvres puissent, à l'avenir, avoir accès à des médicaments bon marché, Oxfam recommande :

- que, cinq ans après l'adoption de la Déclaration de Doha, l'OMC examine l'impact de l'accord sur les ADPIC sur les prix et la disponibilité des médicaments dans les pays en développement. Cet examen devrait être étayé par des études indépendantes réalisées par l'OMS et par d'autres organisations internationales concernées, en consultation avec les gouvernements et les groupements d'intérêt public ;
- que les Etats-Unis cessent de forcer les pays en développement à adopter des protections ADPIC-plus en matière de propriété intellectuelle via des accords commerciaux bilatéraux et régionaux, des menaces de sanctions commerciales et des pressions dans le cadre du processus d'accession à l'OMC ;
- que les pays du G8 fournissent un soutien technique, politique et économique aux pays pauvres pour les aider à établir des mécanismes de sauvegarde ADPIC et à résister aux règles ADPIC-plus, qu'ils encouragent les discussions dans le cadre de l'OMC pour faire en sorte que les règles en matière de propriété intellectuelle reflètent les intérêts et les besoins des pays pauvres, qu'ils fassent en sorte que le mécanisme du paragraphe 6 (qui permet aux pays producteurs d'exporter des versions génériques de médicaments brevetés vers les pays en développement ayant des capacités de fabrication de médicaments insuffisantes ou n'en disposant pas) devienne réalisable ;
- que les pays riches intègrent le mécanisme du paragraphe 6 dans leur propre législation nationale et fournissent un soutien technique, politique et économique aux pays pauvres pour les aider à établir et appliquer des mécanismes de sauvegarde ADPIC et à résister aux règles ADPIC-plus ;
- que les pays en développement, y compris l'Inde, la Chine, le Brésil et l'Afrique du Sud, résistent aux règles ADPIC-plus des accords de libre-échange (ALE), empêchent l'introduction de règles ADPIC-plus dans leur législation nationale et appliquent pleinement les mécanismes de sauvegarde ADPIC afin d'assurer la production de médicaments génériques destinés à un usage national et à l'exportation vers d'autres pays en développement ;

- que les entreprises pharmaceutiques cessent de faire pression sur les gouvernements des pays riches pour que soient appliquées des règles plus strictes en matière de propriété intellectuelle dans le monde, et que ces entreprises cessent de faire pression sur les pays pauvres pour leur faire accepter des règles de propriété intellectuelle plus fermes qui menacent la santé publique ;
- que les agences spécialisées de l'ONU, telles que la CNUCED, l'OMPI et l'OMS, fournissent une aide technique indépendante et un soutien aux pays pauvres dans leurs efforts pour établir des mécanismes de sauvegarde ADPIC.

© Oxfam International, novembre 2006

Ce rapport a été rédigé par Rohit Malpani et Mohga Kamal-Yanni. Oxfam remercie Raquel Gomes, Jennifer Brant, Stephanie Burgos, Gawain Kripke, Helena Vines Fiestas, Elizabeth Wabuge, Gopa Kumar et Ruth Mayne pour leur assistance dans sa réalisation. Il fait partie d'une série de documents visant à contribuer au débat public sur les questions de développement et de politique humanitaire.

Le texte peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. Courriel: publish@oxfam.org.uk

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter : advocacy@oxfaminternational.org.

Oxfam International est une confédération de 13 organisations qui travaillent ensemble dans plus de 100 pays pour trouver des solutions durables à la pauvreté et l'injustice : Oxfam Amérique, Oxfam Allemagne, Oxfam Australie, Oxfam-en-Belgique, Oxfam Canada, Oxfam France – Agir ici, Oxfam Grande-Bretagne, Oxfam Hong Kong, Intermón Oxfam (Espagne), Oxfam Irlande, Novib Oxfam Pays-Bas, Oxfam Nouvelle Zélande et Oxfam Québec. N'hésitez pas à appeler ou écrire aux agences listées ci-dessous pour toute information complémentaire. Vous pouvez également vous rendre sur : www.oxfam.org/fr

<p>Oxfam America 226 Causeway Street, Floor 5, Boston, MA 02114-2206, USA Tél. : +1.617.482.1211 Courriel : info@oxfamamerica.org www.oxfamamerica.org</p>	<p>Oxfam Hong Kong 17/fl., China United Centre, 28 Marble Road, North Point, Hong Kong Tél. : +852.2520.2525 Courriel : info@oxfam.org.hk www.oxfam.org.hk</p>
<p>Oxfam Australia 156 George St., Fitzroy, Victoria 3065, Australia Tél. : +61.3.9289.9444 Courriel : enquire@oxfam.org.au www.oxfam.org.au</p>	<p>Intermón Oxfam (Spain) Roger de Llúria 15, 08010, Barcelona, Spain Tél. : +34.902.330.331 Courriel : info@intermonoxfam.org www.intermonoxfam.org</p>
<p>Oxfam-in-Belgium Rue des Quatre Vents 60, 1080 Brussels, Belgium Tél. : +32.2.501.6700 Courriel : oxfamsol@oxfamsol.be www.oxfamsol.be</p>	<p>Oxfam Ireland Dublin Office, 9 Burgh Quay, Dublin 2, Ireland Tél. : +353.1.672.7662 Belfast Office, 115 North St, Belfast BT1 1ND, UK Tél. : +44.28.9023.0220 Courriel : communications@oxfamireland.org www.oxfamireland.org</p>
<p>Oxfam Canada 250 City Centre Ave, Suite 400, Ottawa, Ontario, K1R 6K7, Canada Tél. : +1.613.237.5236 Courriel : info@oxfam.ca www.oxfam.ca</p>	<p>Oxfam New Zealand PO Box 68357, Auckland 1032, New Zealand Tél. : +64.9.355.6500 (Toll-free 0800 400 666) Courriel : oxfam@oxfam.org.nz www.oxfam.org.nz</p>
<p>Oxfam France - Agir ici 104 rue Oberkampf, 75011 Paris, France Tél. : + 33.1.56.98.24.40 Courriel : info@oxfamfrance.org www.oxfamfrance.org</p>	<p>Oxfam Novib (Netherlands) Mauritskade 9, Postbus 30919, 2500 GX, The Hague, The Netherlands Tél. : +31.70.342.1621 Courriel : info@oxfamnovib.nl www.oxfamnovib.nl</p>
<p>Oxfam Germany Greifswalder Str. 33a, 10405 Berlin, Germany Tél. : +49.30.428.50621 Courriel : info@oxfam.de www.oxfam.de</p>	<p>Oxfam Québec 2330 rue Notre Dame Ouest, bureau 200, Montréal, Québec, H3J 2Y2, Canada Tél. : +1.514.937.1614 Courriel : info@oxfam.qc.ca www.oxfam.qc.ca</p>
<p>Oxfam Great Britain Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, UK Tél. : +44.(0)1865.473727 Courriel : enquiries@oxfam.org.uk www.oxfam.org.uk</p>	

Secrétariat d'Oxfam International : Suite 20, 266 Banbury Road, Oxford, OX2 7DL, UK
Tél. : +44(0)1865.339100. Courriel : information@oxfaminternational.org.
Site web : www.oxfam.org

Bureaux de plaidoyer d'Oxfam International :

Courriel : advocacy@oxfaminternational.org

Washington : 1112 16th St., NW, Ste. 600, Washington, DC 20036, USA

Tél. : +1.202.496.1170.

Bruxelles : 22 rue de Commerce, 1000 Brussels, Belgium, Tél. : +322.502.0391.

Genève : 15 rue des Savoises, 1205 Geneva, Switzerland, Tél. : +41.22.321.2371.

New York : 355 Lexington Avenue, 3rd Floor, New York, NY 10017, USA,

Tél. : +1.212.687.2091.

Organisations liées à Oxfam :

Les organisations suivantes sont liées à Oxfam International :

Oxfam Japon Maruko bldg. 2F, 1-20-6, Higashi-Ueno, Taito-ku, Tokyo 110-0015, Japan

Tél. : + 81.3.3834.1556. Courriel : info@oxfam.jp Site web: www.oxfam.jp

Oxfam India B55, First Floor, Shivalik, New Delhi, 1100-17, India

Tél. : + 91.11.26693 763. Courriel : info@oxfamint.org.in Site web : www.oxfamint.org.in

Membre observateur d'Oxfam :

L'organisation suivante a actuellement un statut de membre observateur auprès d'Oxfam International et travaille à l'obtention d'une possible affiliation complète :

Fundación Rostros y Voces (México) Alabama No. 105 (esquina con Missouri), Col.

Nápoles, C.P. 03810 México, D.F.

Tél./Fax : + 52.55.687.3002. Courriel : correos@rostrosyvoces.org

Site web : www.rostrosyvoces.org